

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANNAY-SUR-LATHAN

Séance du Jeudi 12 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 12 janvier à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie annexe au 3, place de l'église, sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, M. Jean-Philippe MENARD, Mme Marie-Christine GENDREAU, M. Xavier MORET, M Grégory BOIRON, M. Elhadji SIMAKHA, Mme Aurélie GALLET.

Étaient absents excusés : Mme EPYNEAU Marylin qui a donné pouvoir à Mme GENDREAU et Mme AUDIBERT Emmanuelle qui a donné pouvoir à Mme GENDREAU, Monsieur GUILLON Nicolas qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, M MAUNET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Elhadji SIMAKHA.

Convocation et affichage le samedi 07 janvier 2023

I. DECISION MODIFICATIVE

Lors du dernier comité syndical du RPI Channay-Courcelles-Rillé-Saint Laurent de Lin le 24 novembre 2022, il a été décidé de faire un appel supplémentaire de participation aux communes selon la répartition habituelle pour payer les régularisations 2021 et 2022.

Madame la maire explique qu'étant donné qu'il reste des crédits budgétaires au chapitre 65 pour 4604.35€, cette DM ouvre les crédits pour 96358.40€ en recette et en dépenses de fonctionnement ce qui permet de faire mandat et titre aux comptes 65548 et 70848.

Le Conseil Municipal approuve cette Décision Modificative à l'unanimité des votants.

II. SUPPRESSION DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La loi de finance rectificative pour 2022 en date du 1^{er} décembre 2022 est venue supprimer ce principe de reversement obligatoire. La commune décide de ne pas reverser cette taxe.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission cimetièrre le 18 janvier 14h sur site.

- Les travaux des ponts sont en cours

Fin de la séance à 21h15

Le secrétaire de Séance,

Elhadji SIMAKHA



La maire,
Isabelle MÉLO

